

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 JANVIER 2010**

Délibération
n° 2010.01. 2.B

**Stade d'athlétisme -
demande de
subventions**

LE VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Saint-Yrieix sur Charente - 16710 SAINT YRIEIX SUR CHARENTE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **20 janvier 2010**

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GRAND

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / EQUIPEMENTS SPORTIFS
--

<u>Rapporteur</u> : Monsieur BRONCY
--

STADE D'ATHLETISME - DEMANDE DE SUBVENTIONS
--

Les statuts de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême, définis par arrêté préfectoral du 18 décembre 1999 modifié, prévoient à l'article 2 que la communauté a pris la compétence en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Suite à la fusion des clubs d'athlétisme sur le territoire communautaire, une réflexion a été menée sur l'aménagement ou la création d'un équipement répondant au besoin des sportifs, permettant le développement d'une pratique sportive de haut niveau et la mise à disposition d'installations adéquates à la formation et à la compétition. Cette analyse s'est accompagnée d'une réflexion plus globale sur l'intérêt communautaire d'un tel équipement car il constitue un élargissement de l'offre sportive du territoire de l'agglomération, capable également de stimuler la dimension socio sportive de l'athlétisme sur les thèmes de la santé, de l'éducation et de la socialisation par le sport en direction des enfants, des adolescents et des adultes. Il pourra également être destiné à d'autres associations ou clubs utilisateurs de l'agglomération en fonction de leurs pratiques sportives et en accord avec le gestionnaire du lieu.

Par délibération n°236 du 10 décembre 2009, le conseil communautaire a reconnu à la majorité des deux tiers, l'intérêt communautaire d'un stade d'athlétisme au regard des critères définis par délibération n°215 du 13 juillet 2006.

Toutefois, le programme et le financement d'un tel projet devront être autorisés par l'assemblée délibérante dès qu'une étude en aura défini les contours. Il convient néanmoins de solliciter des subventions notamment auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS), de la Région et du Département, au titre de ce projet de stade d'athlétisme, selon le plan de financement prévisionnel joint.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter des subventions notamment auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS), de la Région et du Département, au titre d'un projet de stade d'athlétisme.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
------------------------------	--

<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u>
--

02 février 2010

<u>Affiché le :</u>

02 février 2010

Plan de financement Stade

Plan de financement Stade		
RECETTES	%	€ HT
Région	15,4%	1 000 000
Conseil Général	15,4%	1 000 000
CNDS	18,5%	1 200 000
Grand Angouleme	50,8%	3 300 000
Total	100,0%	6 500 000
DEPENSES	%	€ HT
Etudes-Contrôles	3,5%	230 000
Travaux et Equipements sportifs	72,3%	4 700 000
Maitrise œuvre-OPC	10,8%	700 000
Taxes-DO-Révisions	13,4%	870 000
Total	100,0%	6 500 000